



EADS - Assemblée générale annuelle

Versement d'un dividende

Leyde, le 1^{er} juin 2012

Cher Actionnaire,

Conformément à l'article 28.4 des Statuts de la Société, nous avons le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée générale annuelle d'EADS, qui s'est tenue le jeudi 31 mai 2012, a approuvé la distribution en numéraire d'un montant brut de 0,45 euro par action.

À compter du lundi 4 juin 2012, les actions EADS se négocieront ex-dividende sur les Bourses de Francfort, de Paris et espagnoles.

Le paiement interviendra le jeudi 7 juin 2012 pour tous les détenteurs d'actions EADS à la date du mercredi 6 juin 2012.